

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Aménagements
urbains Ville-Cub
– autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
M. LERAUT à M. DANDY – Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation urbaine du bas Floirac, des opérations de voirie sont menées conjointement avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en date du 23 mars 2009 pour 1 536 251,19€ et dont le montant a été porté par délibération du 6 Novembre 2017 à 1 206 229,27€.

Les travaux de l'élargissement de la Gravette ont débuté en 2018 et sont en cours de finalisation.

Pour 2019, il est prévu 45 000 euros de dépenses afin de solder le marché de maîtrise d'œuvre, les facturations en attente correspondant à la fin des travaux 2018, la participation aux surcharges foncières Aquitanis, ainsi que des petits travaux de finition.

Les travaux se sont déroulés sans aléas, c'est pourquoi il est proposé de réduire le montant de l'autorisation de programme, et de répartir les crédits de paiement comme suit :

Aménagements Urbains Ville CUB - Opération n° 9003

Autorisation de programme	1 112 044,30
Réalisé en 2009	16 595,47
Réalisé en 2010	54 060,91
Réalisé en 2011	50 753,71
Réalisé en 2012	190 239,54
Réalisé en 2013	300 374,68
Réalisé en 2014	279 204,96
Réalisé en 2015	75 492,07
Réalisé en 2016	0,00
Réalisé en 2017	0,00
Crédits de paiement 2018	100 322,96
Crédit de paiement 2019	45 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Services Techniques et Renouvellement Urbain du 19 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,)

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018
Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre	
Abstention :	